version du 06/10/2026

BAC GT - Parcours particuliers
Au moment de mon inscription en terminale, je suis candidat individuel …

Textes de référence :

Articles D334-13 du Code de l'Education

Articles D336-13 du Code de l'Education

Arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique

Arrêté du 6 novembre 2019 modifié relatif à la dispense de certaines épreuves du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui changent de série ou de voie de formation

Note de service du 25 août 2025 parue au BOEN n°32 du 28 août 2025 relative aux règles applicables aux situations particulières d'inscription aux baccalauréats général et technologique : passation des épreuves, dispenses, conservation de notes

Arrêté du 10 juin 2025 portant création de l'épreuve anticipée de mathématiques des baccalauréats général et technologique

Glossaire :

EDS : Enseignement De Spécialité — *EMC : Enseignement Moral et Civique* — *EAF : Épreuves Anticipées de Français*

HG : Histoire Géographie — *LVA / LVB : Langue Vivante A / B* — *EAM : Epreuve Anticipée de Mathématiques*

En fonction de votre situation, des pièces justificatives vous seront demandées 🗁☑

⚠ Pour toute autre demande (voie professionnelle, 1ère candidature…), nous vous invitons à prendre contact avec la Dec 2 pour étudier votre situation.
En cas de demande de bénéfice de notes, je renonce à une mention.

Réservé à l'administration : ode I ou 1	**… après avoir été candidat *scolaire* en première et j'ai choisi le programme de terminale**	**… après avoir été candidat *scolaire* en première et j'ai choisi le programme Cycle**
Je conserve obligatoirement	▪ mes notes d'EAF écrit et/ou oral + note EAM ▪ mes moyennes de 1ère (HG, EMC, LVA et LVB, Ens. Scient. ou maths, EDS non poursuivi)	▪ mes notes d'EAF écrit et/ou oral + note EAM
Je peux conserver	-	-
Je ne conserve pas	-	-
→ Je passe les épreuves	**▪ terminales (Philosophie, 2 EDS de terminale, Grand Oral)** **▪ ponctuelles de CC sur le programme de terminale (HG, EMC, LVA et LVB, Ens. Scient. ou maths, EPS)**	**▪ terminales (Philosophie, 2 EDS de terminale, Grand Oral)** **▪ ponctuelles de CC sur le programme Cycle (HG, EMC, LVA et LVB, Ens. Scient. ou maths, EPS)**

Réservé à l'administration : ode R2 ou R3	**… après avoir échoué pour la première fois …**		
	… à la session 2026 (j'effectue une seconde terminale)	**… à la session 2025 mais je ne me suis pas inscrit aux épreuves en 2026 (j'effectue une seconde terminale)**	**… en 2021, 2022, 2023 ou 2024** **… en 2025 et je me suis réinscrit en 2026**
Je conserve obligatoirement	▪ si j'étais scolaire : mes notes de CC de 1ère ▪ si j'étais individuel : mes notes d'EPCC de 1ère en fonction des modalités d'évaluation que j'ai choisies en classe de première		-
Je peux conserver	▪ mes notes d'EAF écrit et/ou oral **si j'ai échoué en 2026**	▪ mes notes d'EAF écrit et/ou oral ≥ à 10 **si j'ai échoué en 2025**	▪ mes notes d'EAF écrit et/ou oral ≥ à 10
	▪ mes notes des épreuves terminales du 1er groupe ≥ à 10 (Philosophie, EDS de terminale, Grand oral)		
Je ne conserve pas	▪ si j'étais scolaire : mes notes de CC de terminale ▪ si j'étais individuel : mes notes d'EPCC de terminale ▪ mes notes des épreuves terminales du 1er groupe < à 10 (Philosophie, EDS de terminale, Grand Oral)		▪ toutes les autres notes
→ Je passe les épreuves	**▪ terminales pour lesquelles je n'ai pas demandé de conservation de bénéfice de note** **▪ ponctuelles de contrôle continu sur le programme de terminale ou de cycle terminal (1ère + terminale) selon les modalités d'évaluation que j'ai choisies en classe de première**		**▪ EDS uniquement suivi en classe de première** **▪ terminales pour lesquelles je n'ai pas demandé de conservation de bénéfice de note** **▪ ponctuelles de contrôle continu sur le programme de terminale ou de cycle terminal (1ère + terminale) selon les modalités d'évaluation que j'ai choisies en classe de première**

Réservé à l'administration : ode N1 ou N2	**… après une interruption de scolarité d'une année scolaire… (cas de force majeur ou mobilité internationale)**		**… après une interruption de scolarité de plus d'une année scolaire**
	… si j'étais scolaire en 1ère	**… si j'étais individuel en 1ère**	
Je conserve obligatoirement	▪ mes notes d'EAF écrit et/ou oral ▪ mes notes de CC de 1ère (dont EDS non pousruivi)	▪ mes notes d'EAF écrit et/ou oral ▪ mes notes d'EPCC de 1ère en fonction des modalités d'évaluation que j'ai choisies en classe de 1ère	Situation étudiée au cas par cas : contacter la Dec 2
Je peux conserver	-	-	
Je ne conserve pas	-	-	
→ Je passe les épreuves	**▪ terminales (Philosophie, EDS de terminale, Grand Oral)** **▪ d'EPCC sur le programme de cycle terminal (première et terminale) …**	**… ou de terminale en fonction des modalités d'évaluation que j'ai choisies en classe de première**	